

MATCH INTERLIGUES Cadettes - Cadets

DL 22.02.2009

REGLEMENTS

- Article 1 : Le match interligues Cadettes et Cadets sera organisé le samedi 4 juillet 2009 à Bordeaux (stade de Stéhélin).
- Article 2 : Pourront seuls concourir au titre de leur Ligue les athlètes des catégories cadettes et cadets (nés en 1992 et 1993).
- Article 3 : Chaque Ligue pourra présenter deux athlètes dans chacune des épreuves suivantes :
- Cadettes :
- 100m, 300m, 800m, 1500m, 100m haies, 3000m marche, hauteur, longueur, perche, triple saut, poids, disque, javelot, marteau.
- Cadets :
- 100m, 300m, 800m, 1500m, 110m haies, 3000m marche, hauteur, longueur, perche, triple saut, poids, disque, javelot, marteau.
- Chaque Ligue pourra présenter une équipe de relais 4 x 100m cadettes et une équipe de relais 4 x 100m cadets.
- Article 4 : Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou bien deux concours et un relais (la marche étant classée dans les épreuves de courses).
- Dans les concours de sauts verticaux, par dérogation aux règles de compétition 142.3 et 181.2 de l'I.A.A.F., un athlète qui aurait, car participant à 2 épreuves en même temps, été autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un de ses essais différés, aura droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourrait lui rester à cette hauteur mais, bien entendu, pas les essais pendant lesquels il était absent.
- Article 5 : Pour les épreuves de 100m, 300m, 100m haies et 110m haies, deux courses seront organisées.
- La première groupant le meilleur de chaque Ligue (l'athlète mentionné en premier sur la feuille de composition définitive d'équipe étant considéré comme le meilleur).
- Les temps des deux courses seront pris en considération pour établir le classement de chaque épreuve.
- Pour les épreuves de 800m, 1500m, 3000m marche et de relais 4 x 100m, il n'y aura qu'une seule course.
- Article 6 : Au saut en longueur, au triple saut et dans les lancers, tous les concurrents auront droit à quatre essais.

- Article 7 : Les hauteurs des barres seront :
- Hauteur Féminines :
1,20m, 1,35m, 1,40m, 1,45m, 1,50m, 1,55m, 1,58m, puis de 3cm en 3cm.
- Hauteur Masculins :
1,40m, 1,55m, 1,60m, 1,65m, 1,70m, 1,75m, 1,78m, puis de 3cm en 3cm.
- Perche Féminines :
2m, 2,40m, 2,80m, 3m, 3,20m, 3,40m, 3,50m, puis de 10cm en 10cm.
- Perche Masculins :
2m, 2,80m, 3m, 3,20m, 3,40m, 3,60m, 3,80m, 4m, 4,10m, puis de 10cm en 10cm.
- En cas d'ex aequo pour la première place de deux ou plusieurs concurrents aux sauts en hauteur et à la perche, il n'y aura pas de barrage.
- Article 8 : Au triple saut, la planche d'appel sera normalement située à 13m pour le concours masculin et à 11m pour le concours féminin, mais les athlètes pourront sauter à partir d'une planche située à 9m ou 11m pour le concours masculin et à 7m ou 9m pour le concours féminin.
- Article 9 : Le classement de chaque épreuve sera établi de la façon suivante :
- Si n est le nombre d'équipes participantes dans la catégorie concernée alors les points attribués seront de la 1^{ère} à la dernière place :
- $2n + 1, 2n - 1, 2n - 2, \dots, 3, 2, 1$ pour les épreuves individuelles.
- $2n + 1, 2n - 2, 2n - 4, \dots, 6, 4, 2$ pour les relais.
- Forfait, abandon, disqualification ou non classé : 0 point.
- En cas d'ex aequo de deux ou plusieurs concurrents, les points seront partagés entre les ex aequo.
- Article 10 : En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs Ligues à l'issue de la rencontre cadettes ou cadets, les Ligues seront départagés par le nombre de 1^{ère} places, puis de deuxièmes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.
- Article 11 : Les feuilles de composition d'équipes prévisionnelles devront être adressées au plus tard le mardi 30 juin à l'adresse Internet suivante :
- Les feuilles de compositions d'équipes définitives devront être déposées au plus tard le samedi 4 juillet à 11h.
- Les changements seront autorisés et devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée, sauf cas de force majeure (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve).
- La composition définitive des équipes de relais devra être déposée 1 heure avant l'épreuve.
- La réunion technique des responsables d'équipes aura lieu le samedi 4 juillet à 11 heures sur le stade.
- Les athlètes devront concourir avec le maillot de leur Ligue.
- Article 12 : Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Juge arbitre général de la réunion, conformément au règlement de l'I.A.A.F.